



Rapport de la commission de gestion

La commission de gestion, composée de Messieurs Patrick Aerny, Steeve Duvoisin, William Montagrín et Damien Gfeller, a été mandatée pour étudier

Le préavis municipal n° 04/2023 - concernant la rectification de limite entre les parcelles 180-181 et 645.

Les informations concernant ce préavis nous ont été fournies par Monsieur André Cachin.

Pour les communes qui prévoient de traiter des achats et ventes de terrains en cours de législature, un préavis concernant le droit d'aliéner pour la Commune est présenté en début de législature. Pour Orges ce préavis n'a pas été proposé.

Dans ce cas de rectification de limite, il s'agit d'une correction ponctuelle imprévue qui, selon conseil du préfet, peut se régler par un préavis spécifique.

S'agissant d'une modification mineure, la Commission de gestion n'a pas de commentaire particulier.

En conclusion, nous recommandons au Conseil d'approuver ce préavis 4/2023, à savoir :

- A) d'autoriser la municipalité à faire une compensation de 4m² en faveur de la commune
- B) d'autoriser la vente du solde de terrain de 15m² à la famille Schülé pour une montant de Fr 1'500.-
- C) les frais inhérents à cette transaction sont à la charge de Monsieur et Madame Schülé.

Orges, le 12 juin 2023

Le rapporteur : Patrick Aerny

Signature des membres de la Commission de gestion :

Patrick Aerny

Steeve Duvoisin

Damien Gfeller

William Montagrín